

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS
SEANCE DU 24 FEVRIER 2022**

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 31

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-huit heures sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. MOUTTET Bernard**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, M. CABRI Gérard, Mme MARTEDDU Marie-Noëlle, M. DAUMAS Robert, Mme LEROY Bénédicte, M. COTTET-MOINE Patrick, M. LANDA Jean-Claude, M. RICHARD Gérard, Mme GUFFOND Dominique, M. ALBERIGO Jean-Claude, M. DUMET Dany, Mme BLATCHE-GRAFFIN Martina (départ à 19h50 donne procuration à M. Robert DAUMAS), M. MICHEL Robert, Mme GAUTIER Denise, M. KAUPP Philippe, Mme LUCIANI Valérie, M. DEON Ludovic, Mme SINTES Magali, M. LUPI Robert, Mme GUIEN Tatiana, M. PAPAZIAN Raphaël, M. MALFATTO Eric, Mme AMBROGIO Séverine, Mme LEGOND Chloé,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme EPHESTION Angélique	procuration à	M. Dany DUMET,
Mme MOUTTET Léa	procuration à	Mme LEROY Bénédicte,
Mme QUENET Arlette	procuration à	M. CABRI Gérard,
M. DELVALEE Stéphane	procuration à	M. ALBERIGO Jean-Claude,
Mme PAPPÀ Elodie	procuration à	Mme MARTEDDU Marie-Noëlle,
Mme FERARD Thérèse	procuration à	Mme GUIEN Tatiana,
Mme GAGLIARDI Carine	procuration à	M. LUPI Robert,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. CHABLE Pierre-Laurent (arrivé à 18h21), M. BAZILE Benoît.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, désigne **Mme LUCIANI Valérie** comme secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 POUR LA VILLE DE CUERS.

N°2022/24-02/09

NOMENCLATURE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,
VU l'instruction budgétaire M57

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°2 – Finances / Proximité / Sécurité / Famille-Loisirs en date du 10/02/22,

M. CABRI – RAPPORTEUR, informe les conseillers municipaux que le Budget Primitif de la Ville de Cuers pour 2022 sera voté au niveau des chapitres, avec chapitres opérations d'équipements pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres.

Il est également rappelé que le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Il est exposé à l'assemblée que le budget primitif de la ville de Cuers 2022 s'équilibre en Recettes et en Dépenses ainsi que suit :

Section de Fonctionnement :	18 550 635,47 €
Section d'Investissement :	12 171 694,42 €
Total :	30 722 329.89 €

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PAR 28 VOIX POUR ET 4 CONTRE (M. MALFATTO, Mme AMBROGIO, Mme LEGOND, M. CHABLE),

DECIDE :

- **D'approuver** le budget primitif 2022 de la commune tel que présenté ci-joint, appuyé de tous les documents et toutes les annexes concernées.
- **De prendre acte** de la communication de la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles (ci-jointe).

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 02/03/22 et publié ou notifié le 03/03/22



Le Maire



Le Maire,

Bernard MOUTTET

IV - ANNEXES

L'assemblée délibérante a voté le présent budget : au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire
A Cuers, le 24 février 2022
Le Maire



Bernard MOUTTET

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents ou représentés : 32
Nombre de suffrages exprimés : 32
Votes : Contre : 4 Pour : 28 Abstention : -

Date de convocation : le 17 février 2022

Délibéré par le Conseil Municipal réuni à Cuers le 24 février 2022

Les Membres du Conseil Municipal

CABRI Gérard		KAUPP Philippe	
MARTEDDU Marie-Noëlle		LUCIANI Valérie	
DAUMAS Robert		DELVALEE Stéphane	Procuration
LEROY Bénédicte		DEON Ludovic	
COTTET-MOINE Patrick		SINTES Magali	
EPHESTION Angélique	Procuration	PAPPA Elodie	Procuration
LANDA Jean-Claude		LUPI Robert	
MOUTTET Léa	Procuration	GUIEN TATIANE	
RICHARD Gérard		FERARD Thérèse	Procuration
QUENET Arlette	Procuration	PAPAZIAN Raphaël	
GUFFOND Dominique		GAGLIARDI Carine	Procuration
ALBERIGO Jean-Claude		MALFATTO Eric	
DUMET Dany		AMBROGIO Séverine	
BLATCHE-GRAFFIN Martina		LEGOND Chloé	
MICHEL Robert		CHABLE Pierre-Laurent	
GAUTIER Denise		BAZILE Benoit	Absent

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
reçu par le représentant de l'Etat le :
et publié ou notifié le :
Le Maire

Bernard MOUTTET